

Pour faire le plein à la plupart des automates, il faut avoir 150 francs sur sa carte

• [Imprimer](#)



Les stations-service ne peuvent pas influencer le déroulement des transactions. Pour cette raison, en cas de questions sur un montant bloqué, les clients doivent contacter directement leur banque. © Photo: Keystone/Christian Beutler

On peut également payer en espèces ou avec une carte valide à la caisse si l'on ne dispose pas de cette somme sur son compte.

En règle générale, les nouveaux automates des stations-service sans personnel bloquent provisoirement 150 francs sur le compte bancaire ou de carte de crédit. Pour les banques, cette procédure est nécessaire car, contrairement aux autres achats, le consommateur paie son plein avant même de l'avoir fait.

En contrôlant ensuite son compte, on notera que le montant de 150 francs apparaît jusqu'à la compensation de la transaction. Selon les règles en

vigueur pour les cartes, la réaccréditation doit avoir lieu dans les 20 minutes. Lors de la régularisation, le montant réel est débité et le débit provisoire annulé.

SIX collabore avec les stations-service pour les solutions de paiement. Après avoir effectué le plein, l'entreprise notifie immédiatement le montant de la transaction à la banque qui a émis la carte. En cas de «ravitaillement nul», lorsque le pistolet est raccroché sans avoir acheté de carburant, cette notification aura lieu dans les 20 minutes.

Dans certains cas, la correction du montant n'est pas effectuée dans le délai mentionné, car certaines banques émettrices de cartes n'ont pas encore mis en oeuvre la régularisation sur le compte bancaire ou sur la carte du titulaire selon ces directives. Les stations-service ne peuvent pas influencer le déroulement des transactions.

Pour cette raison, en cas de questions sur un montant bloqué, les clients doivent contacter directement leur banque.